Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202666-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 10 septembre 2026 à 19h, le Conseil municipal
dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de
Isabelle GOUMON, Maire de Sonzay

DCM N° 2026-66 : Salles communales : Adoption d'un règlement financier - Mises à jour conventions de location / mise à disposition à titre gracieux ou payant / règlement intérieur

Secrétaire de séance : Elodie MENARD

Date de la convocation : 04/09/2026 - Date de l'affichage : 15/09/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le :15 /09/2026
Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre total votants : 13
Pour : 13 + 1 Pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
MENARD Elodie	Conseillère Municipale
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	GOUMON Isabelle

Absents excusés

BOUÉ-SALMON Charleyne		

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202666-DE

DCM N° 2026-66 : Salles communales : Adoption d'un règlement financier - Mises à jour conventions de location / mise à disposition à titre gracieux ou payant / règlement intérieur

Vu la délibération 20071912-05 validant la mise en place de contrats de location et de prêt des salles communales ;

Vu la délibération 2024-90 du 2 décembre 2024 portant adoption d'un règlement intérieur commun d'utilisation des salles communales (hors équipements sportifs) et du contrat de location ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant la lettre d'information du mois de juillet 2026 de la DGFIP précisant leur plan de fin de recouvrement par chèque des créances publiques ;

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en place une solution alternative d'encaissement pour ses recettes locales ;

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en place un règlement financier prévoyant les modalités de paiement. Ce règlement financier sera annexé à la convention de location des salles communales (salle des fêtes et salle de la Grange Massotelle) ;

Considérant la nécessité pour la commune de mettre à jour :

- la convention de location des salles communales ;
- la convention d'occupation des salles communales à titre onéreux ;
- la convention de mise à disposition des locaux communaux à titre gracieux ;
- le règlement intérieur des salles communales.

Ces documents ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation desdites salles ;

Considérant que les réservations sont gérées par les services de la Mairie ;

Considérant que les différentes conventions ainsi que le règlement intérieur modifiés sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

A compter du 1er octobre 2026,

- **ADOPTE** le règlement financier de location des salles communales ;
- **APPROUVE** la mise à jour de :
 - la convention de location des salles communales ;
 - la convention d'occupation des salles communales à titre onéreux ;
 - la convention de mise à disposition des locaux communaux à titre gracieux.
- **ADOPTE** la mise à jour du règlement intérieur des salles communales ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la gestion des salles communales.

Ce procès-verbal est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 037-213702491-20260910-202666-DE

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Sonzay, le 14 septembre 2026

Le Maire
Isabelle GOUMON



Le/la Secrétaire de séance
Elodie MENARD

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202666-DE